



Association Musashi
U.S.C. Kendo

Association Musashi - U.S.C. Kendo
Maison des Associations Marie-Jo-Marty
1 rue Abel Boyer
31770 Colomiers

DÉTAIL DES TARIFS : SAISON 2026-2027

Le règlement est constitué du paiement de la licence fédérale, ainsi que de l'acquittement de la cotisation à l'Association.

Notre club accepte différents types de règlements payables en Euros (€) :
Chèques classiques⁽¹⁾, Chèques ANCV⁽²⁾, Coupons Sports⁽²⁾ (ANCV), Espèces, Pass'sport⁽³⁾,
Tickets Sport Colomiers⁽⁴⁾, Virements⁽⁵⁾.

(1) Chèque(s) à l'ordre de "**Association MUSASHI**".

(2) **NON admissible** pour la partie Licence !

(3) Aide du ministère chargé des Sports s'adressant aux enfants et aux jeunes.

(4) La ville de Colomiers peut remettre des tickets sport à ses jeunes habitant-e-s :

<https://www.ville-colomiers.fr/mon-quotidien/sport-et-loisirs/ticket-sport>

(5) **Merci d'indiquer l'objet ET le nom du/de la licencié-e lors de vos virements.**

(La place étant limité en caractères, on aurait par exemple : "Lic + Cotis T1 - NOM Prénom").

Nous n'avons ni de procédure de prélèvement, ni de paiement par carte bancaire.

Il revient donc à chacun de programmer ses virements automatiques ou d'effectuer ses virements ponctuels à temps
sans rappel de la trésorerie.

Licence fédérale :

Elle est de **56,00 €* par personne**, payable **en début de saison, en une fois donc NON sécable.**

(Ou au démarrage de l'activité si le/la pratiquant-e arrive en cours de saison)

!! La licence **NE peut PAS** être réglée avec les Chèques ANCV ainsi qu'avec les Coupons Sports (ANCV). !!

**Tarif pouvant être révisé par la FFJDA / FRANCE JUDO.*

La licence est valable du 1er septembre au 31 août.

La prise de licence à FRANCE JUDO s'effectue par l'intermédiaire des clubs affiliés.



**Association Musashi
U.S.C. Kendo**

Association Musashi - U.S.C. Kendo
Maison des Associations Marie-Jo-Marty
1 rue Abel Boyer
31770 Colomiers

Cotisation à l'Association MUSASHI - U.S.C. section Kendo :

Elle est versée en début de saison ou au démarrage de l'activité si le/la pratiquant-e arrive en cours de saison et peut être acquittée par différents modes de paiement et jusqu'en trois fois.

Les arrivant-e-s en cours de saison s'acquittent de la cotisation à partir du trimestre en cours :
Cotisation entière de septembre à décembre, deux tiers de janvier à mars, un tiers d'avril à juin.

<u>Tarification de la cotisation seule :</u> (Au jour de l'inscription ou au 1 septembre de la saison visée dans le cas d'une pré-inscription) Adulte (16 ans et plus) 165€ Jeunes (Moins de 16 ans) 99€ Étudiant-e-s 117€ (Sur présentation d'une carte en cours de validité) Demandeur-euse-s d'emploi 117€ (Sur présentation d'un justificatif)	<u>Réduction Famille :</u> (Uniquement sur la cotisation) Premier-ère pratiquant-e Plein Tarif Deuxième pratiquant-e 20% de réduction Troisième pratiquant-e 40% de réduction Quatrième et plus Gratuité (L'ordre des pratiquant-e-s est déterminé-e par le montant de leur cotisation à plein tarif, dans l'ordre décroissant)
--	--

=> Exemple d'une famille de trois personnes, un adulte, un étudiant et un jeune :

La cotisation est de 165 € pour l'adulte, 117 € moins 20% pour l'étudiant et 99 € moins 40% pour le jeune.

Calendrier des encaissements, selon les disponibilités, de ses membres bénévoles, de la trésorerie :

Pour un paiement en plusieurs fois avec quatre (4) chèques : - Licence : en priorité, en septembre, si possible - T1 : encaissement de septembre à novembre - T2 : encaissement de février à mai - T3 : encaissement de mai à août	Pour un paiement par virement bancaire, à effectuer à compter du 1^{er} septembre de la nouvelle saison : - Licence : en priorité en septembre, si possible - T1 : virement au plus tôt en octobre au plus tard - T2 : virement en février au plus tard - T3 : virement en mai au plus tard
--	--

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- La trésorerie : tresorerie.musashi@gmail.com
- Le secrétariat : secretariat.musashi@gmail.com
- Directement un-e responsable au dojo